

Propositions pour une « approche combinée » des processus  
d'intégration économique régionale.  
L'Asie orientale comme test

---

Catherine Figuière, Laëtitia Guilhot

Cahier de recherche du Creg, n°2012.02

Juin 2012



# **Propositions pour une « approche combinée » des processus d'intégration économique régionale. L'Asie orientale comme test**

**Catherine FIGUIERE et Laëtitia GUILHOT**

juin 2012

## **Résumé**

Les processus régionaux se caractérisent par une double réalité : économique et politique. Ces deux dimensions se combinent de manière très différente en fonction du lieu et du moment. Ce papier a pour objectif de valider l'hypothèse de l'opérationnalité de la combinaison des concepts issus de l'Economie Politique Internationale (EPI), et des outils quantitatifs de l'Economie Internationale (EI) pour rendre compte de cette diversité. Très éloigné du cheminement européen, le processus asiatique constitue un test intéressant. En effet, les membres de l'ASEAN + 3 n'ont à ce jour signé aucun accord de libre-échange alors même que cette zone enregistre une forte intensification des flux intra-régionaux. Ces pays développent par contre certaines formes de coopérations interétatiques, dans le domaine monétaire et financier, notamment, en dépit de l'absence de régionalisation dans ce domaine. La combinaison méthodologique envisagée va s'avérer épistémologiquement soutenable, tout en permettant une lecture de toute forme de processus régional.

## **Mots clés**

Intégration régionale, Asie Orientale, Economie Politique Internationale, Economie Internationale, Régime, modèle de gravité.

C23, F13, F59, O53.

## **Introduction**<sup>1</sup>

Ce papier a pour objectif de montrer que l'analyse des processus régionaux, à la fois pris isolément - mais également à fin de comparaison-, ne peut faire l'économie d'une double démarche ou démarche combinée. Ainsi, les concepts produits par l'économie politique internationale (EPI), -comme « régime » ou « bien public régional »- fournissent un cadre de réflexion pertinent pour rendre compte de la grande diversité des processus régionaux. Mais si l'EPI permet une interprétation de la spécificité de chaque processus, elle présente néanmoins une limite intrinsèque forte en ne proposant pas d'outils quantitatifs pour mesurer et qualifier notamment l'intensification des flux commerciaux dans une zone géographique donnée. Les chercheurs n'ont alors d'autre choix que de mobiliser les outils quantitatifs de l'économie internationale (EI), et d'interpréter les résultats dans le cadre préalablement établi par l'EPI. Cette « combinaison », forme maîtrisée « d'éclectisme méthodologique » (Gilpin, 2001) ne rencontre pas de contradiction épistémologique majeure, dans la mesure où les outils mis à contribution peuvent être considérés comme a-théoriques (Feenstra et alii, 2001).

Il convient de préciser que si le cas régional est-asiatique<sup>2</sup> est à l'origine de ce programme de recherche, il ne constituera ici que le moyen d'expertiser cette combinaison. Alors que la régionalisation dans cette zone s'intensifie avant la crise de 1997, à l'initiative des acteurs privés, ce sont les fortes perturbations des taux de change, à partir du mois de juillet 1997, qui vont faire émerger une demande de la part de ces acteurs en matière de stabilité monétaire et financière. Ce « bien public régional » ne pourra être « produit » que par la coopération interétatique entre les pays concernés par cette intensification des flux commerciaux. On assiste donc dans cette zone depuis les années 90 à la complexification/intensification, tant des relations économiques entre acteurs privés, que des relations politiques entre Etats. Mais rien de clairement lisible –aucun accord de libre-échange ne vient par exemple regrouper l'ensemble des économies de la zone- n'émerge (Guilhot, 2010), au moins jusqu'au début des années 2000, suite à la crise dite asiatique de 1997. Les périmètres économiques et politiques ne correspondent pas forcément. La compréhension de cette réalité régionale a donc suscité une réflexion sur la mise en place d'un appareillage méthodologique complexe, permettant de saisir dans une même analyse les dimensions économiques et politiques. Ce programme a donc donné lieu à un processus itératif entre la construction des faits stylisés du cas asiatique et la mise au point d'une méthodologie ayant pour objectif « d'attraper » toutes les formes de processus régionaux.

Afin d'organiser les résultats obtenus, la première section précisera la convention sémantique retenue pour qualifier les différents aspects d'un processus d'intégration économique régionale (IER). La deuxième section s'attachera à préciser la valeur explicative des concepts fournis par l'EPI –retenue ici comme cadre de référence- pour appréhender la diversité des processus régionaux, en général, puis le cas asiatique, en particulier. Dans la troisième section, les outils quantitatifs de l'EI seront appréhendés comme un complément compatible et nécessaire de l'analyse en EPI, afin de mesurer la régionalisation.

### **1. Intégration économique régionale : quelle convention sémantique ?**

Il convient dans un premier temps de se doter d'une convention sémantique permettant de rendre compte des dimensions politiques et économiques de l'intégration, afin d'en bien saisir la combinaison. Ces propositions seront ensuite appliquées au processus régional est-asiatique.

---

<sup>1</sup> Une première version de ce texte a fait l'objet d'une communication au colloque *Economie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation*, qui s'est tenu à Poitiers en mai 2009.

<sup>2</sup> Cette analyse porte sur les 13 pays membres de l'ASEAN+3. Les membres fondateurs de l'ASEAN (Association des Nations du Sud-est asiatique, créée en 1967), sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande. Ils ont été rejoints par le Sultanat de Brunei (1984), le Vietnam (1995), le Laos et la Birmanie (1997), le Cambodge (1999). Le Japon, la Chine et la Corée du Sud sont les « trois » pays qui accompagnent l'Association depuis 1998.

## De la régionalisation à l'IER en passant par le régionalisme... quels termes pour quelles réalités régionales ?

Le foisonnement des termes dans la littérature tant francophone qu'anglophone oblige à un détour sémantique en préalable à toute analyse du fait régional (Hugon, 2001). La nécessité s'impose de retenir une convention qui permette de rendre compte des deux aspects de l'intégration régionale : la concentration des flux économiques dans une zone, d'une part, l'institutionnalisation des relations interétatiques, d'autre part. En effet, les deux processus ne progressent pas nécessairement sur les mêmes périmètres ni selon les mêmes calendriers.

La convention arrêtée ici ne va retenir que trois termes : régionalisation, régionalisme et intégration économique régionale (IER), qui vont être définis de la façon suivante (Figuière et Guilhot, 2007) :

- La **régionalisation** viendra qualifier une concentration des flux économiques entre nations géographiquement proches, plus que proportionnelle à la croissance des flux avec le reste du monde.
- Le **régionalisme** qualifiera exclusivement l'institutionnalisation des relations interétatiques entre nations géographiquement proches.
- Par suite l'**intégration économique régionale** se définira strictement comme une combinaison de régionalisation et de régionalisme.

Le processus de régionalisation dessine un périmètre économique, alors que le processus de régionalisme dessine un périmètre politique. **Le périmètre de l'IER dans une zone géographique donnée sera déterminé par l'intersection entre les deux précédents.**

A ces définitions consubstantielles des fondamentaux du fait régional, viennent s'ajouter des variations sur le thème de l'IER. En effet, celle-ci peut se faire « en surface », « en profondeur » ou aller jusqu'à pouvoir être qualifiée de « supranationale » (Guilhot, 2008).

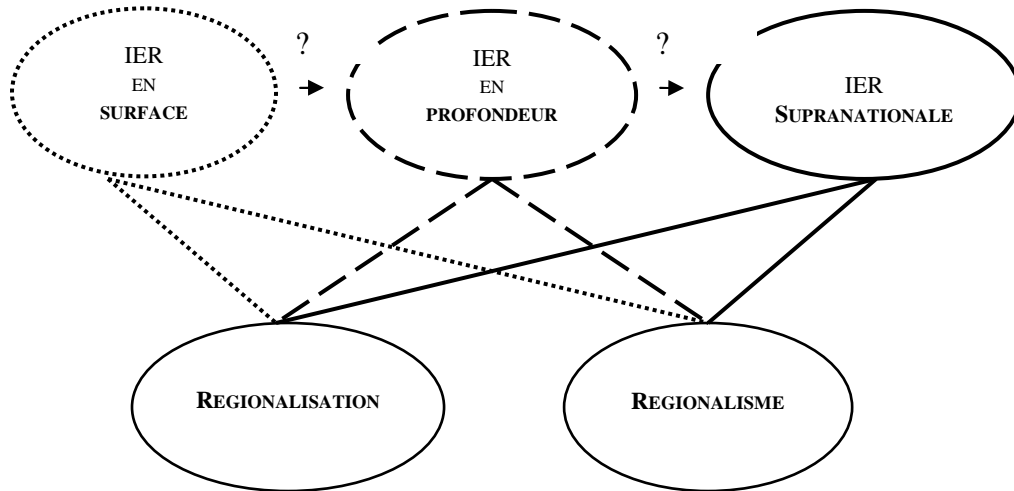
- L'intégration en surface (*shallow integration*) vise à instaurer des règles communes portant sur **les relations entre les nations**. L'ASEAN avec son accord de libre-échange –régulation des flux commerciaux aux frontières- en est l'illustration.
- L'intégration en profondeur (*deep integration*) a pour but **d'harmoniser les pratiques au sein de chaque nation impliquée**. L'ALENA<sup>3</sup> ne se limite pas à une libéralisation des échanges commerciaux ; le secteur des services, des marchés publics et la réglementation sur les IDE (chapitre 11 de l'accord) sont aussi concernés. Une harmonisation des normes notamment sur la base de la nation la plus favorisée et du traitement national s'effectue.
- L'intégration supranationale suppose **un transfert de souveraineté** de l'une au moins des prérogatives préalablement réservée aux Etats nationaux. La création de l'euro, monnaie unique gérée par la Banque Centrale Européenne, constitue la seule illustration à ce jour de cette dernière forme d'IER.

Le graphe suivant synthétise les différentes combinaisons régionales envisageables, tout en illustrant la possibilité de s'émanciper d'un déterminisme historique à la Balassa, dont le « modèle » s'inspire largement du cheminement européen. Or, l'histoire montre qu'un processus régional peut très bien ne pas entamer son institutionnalisation par un accord de libre échange et, de fait, viser directement l'intégration en profondeur, sans nécessairement passer par l'intégration en surface.

---

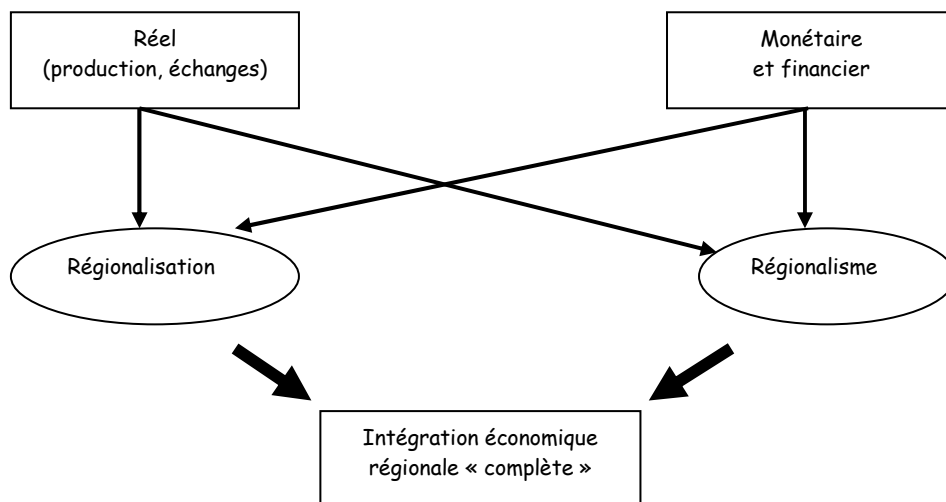
<sup>3</sup> L'ALENA, accord de libre-échange nord-américain, a été créé en 1994, entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

**Graphe 1 : Les différents niveaux d'intégration économique régionale**



Enfin, pour pouvoir être qualifiée de « complète », l'intégration économique régionale doit conjuguer régionalisme et régionalisation dans deux domaines : le réel d'une part, le monétaire et financier, d'autre part. **Une intégration incomplète comporte du régionalisme dans au moins un domaine et de la régionalisation dans au moins un domaine.** En théorie, on peut envisager une intégration régionale supranationale incomplète. Dans les faits, on observe seulement des intégrations régionales incomplètes en profondeur. La zone euro, seule zone d'intégration supranationale, s'avère correspondre à un processus d'intégration complet. Le graphique suivant vient illustrer cette définition.

**Graphe 2 : une IER « complète »**



Dans la mesure où le cas est-asiatique a été retenu pour tester la proposition portée par ce texte, il convient désormais de le positionner en fonction de cette convention sémantique.

## Régionalisation et régionalisme en Asie Orientale : quelles combinaisons ?

L'Asie Orientale rassemble les économies les plus dynamiques du monde depuis plusieurs décennies, elle constitue donc un objet d'étude intéressant du fait régional.

Le seul périmètre politique existant en Asie Orientale, avant la crise de 1997, est celui que dessine l'Association des Nations d'Asie du Sud Est (ASEAN) créée en 1967. Cette association se met en place sur une logique de « ni-ni » : ni les américains, ni le communisme (Boisseau du Rocher, 1998). Le respect des souverainetés nationales constitue le pivot de ce « régionalisme politique léger ». Les motivations initiales sont en effet très clairement orientées davantage vers la politique –le maintien de la paix dans la zone- que vers l'économie, bien que la promotion de la croissance des pays membres figure dans le texte fondateur. Cette forme de coopération se définit davantage comme un état d'esprit –*the Asean way*- que comme la mise en place d'un véritable régionalisme. Il faudra attendre 1992, et l'instauration d'une zone de libre-échange entre les membres (AFTA, Asean Free Trade Area), pour pouvoir parler « d'harmonisation des règles en surface ». Une charte, ratifiée en 2008, vient compléter ce dispositif.

Entre 1967 et le début des années 2000 (avec l'Initiative Chiang Mai en 2000), l'ASEAN dessine donc le seul périmètre politique de la zone, et constitue également un espace de régionalisation puisque les échanges à l'intérieur de la zone augmentent plus rapidement qu'avec le reste du monde (Guilhot, 2008). Néanmoins, à partir des années 1990, un autre regroupement économique s'affirme avec l'augmentation des relations entre les membres de l'ASEAN et ses voisins d'Asie du Nord-Est : le Japon d'abord, puis la Corée du Sud, et enfin la Chine, qui s'ouvre petit à petit pour finir par adhérer à l'OMC en 2001.

Dès les années 90, le dynamisme des échanges au sein de ce nouvel ensemble supplante celui des échanges intra-ASEAN. Un nouvel espace de régionalisation s'impose donc. Néanmoins, l'ASEAN reste le seul périmètre politique puisqu'aucun accord de libre-échange ne vient accompagner la régionalisation de l'ASEAN + 3. Il faut attendre la crise de 1997 pour que d'un dialogue interétatique, d'abord informel, émerge une véritable institutionnalisation des relations interétatiques entre les 13 membres de l'ASEAN + 3. Ce périmètre politique se construit non pas sur la volonté de mettre en place des règles communes concernant les échanges en eux-mêmes, mais sur ce qui les rend possible : la monnaie et la finance. La zone s'émancipe donc du calendrier « traditionnel » « *Trade first, money later* » (Plummer et Wignaraja, 2006) suivi par l'Union Européenne. La méthode proposée dans ce texte devrait permettre de répondre à la question « Pourquoi cette « spécificité » asiatique ? »

## 2. L'EPI comme cadre théorique

Le recours à l'EPI, et, plus spécifiquement, aux concepts de régime et de bien public international/régional, permettent de rendre compte des cheminements vers l'intégration régionale dans leur grande diversité. En effet, autorisant un recours à l'histoire, contrairement à des analyses plus statiques, cette démarche va permettre d'« expliquer » la « spécificité » de chaque processus par le contexte international. L'Europe s'est ainsi construite dans une phase où le régime commercial était balbutiant, mais les institutions de Bretton Woods, toutes puissantes : elle a donc commencé par se doter d'un régime commercial, un environnement commercial stabilisé et pacifié constituant le bien public international alors recherché. Ce bien public n'étant pas disponible à l'échelle internationale, c'est sur une base régionale que l'Europe le produit (« *trade first* »), satisfaisant sur cette base géographique la demande d'un bien public qui devient, de fait, régional. La création de l'euro correspondra par la suite à la mise en place d'un régime monétaire régional, pour faire face, d'une part, à l'instabilité du régime monétaire international dans le domaine des taux de change (« *money after* ») ; d'autre part, au recours au dumping monétaire de certains partenaires européens (« *free riding* »). Le calendrier asiatique diffère du calendrier européen, parce que le contexte international diffère, c'est l'actualité (la crise de 1997, puis celle de 2008) qui impose le déroulement de la construction asiatique. Le délitement du système monétaire et financier contraint les Etats à coopérer dans le domaine monétaire et financier (« *money first* »), alors que la pérennité du régime commercial –sous l'égide de l'OMC- leur permet de se passer d'un accord commercial régional (« *trade after* »).

La conception préalablement retenue de l'intégration régionale, soit une combinaison de deux types d'éléments de natures très différentes -des flux économiques d'une part, un construit institutionnel de l'autre- ; requiert une méthodologie complexe combinant explicitement des emprunts faits à deux corpus *a priori* très éloignés l'un de l'autre. L'EPI va fournir le cadre conceptuel de la réflexion, les méthodes quantitatives de l'EI viendront compléter ce corpus de référence -qui ne dispose pas d'outils de mesure du fait international/régional- en proposant notamment une mesure des flux économiques constitutifs de la régionalisation -une mesure, pas une « explication ».

Le choix méthodologique de l'EPI doit maintenant être affiné. En effet, cette démarche originellement initiée par les politistes anglo-saxons après la Seconde Guerre Mondiale (Chavagneux, 2010), est aujourd'hui structurée par une multitude de courants qui peuvent schématiquement être classés en deux grandes tendances : les analyses « standards » (ou *mainstream* si on se réfère aux travaux de Kébabdjian, 2006), et les analyses critiques. La démarche retenue ici pour caractériser un processus d'intégration régionale prend son fondement dans l'un des courants standards : l'institutionnalisme néolibéral (Keohane, 1984, et Krasner, 1983). Ce dernier s'impose pour deux raisons majeures : l'absence de conflit épistémologique avec l'économie internationale dont sont issues les méthodes quantitatives mobilisées ici, d'une part, la nature interétatique des relations de coopération dominantes dans les zones concernées, d'autre part. L'objectif est le plus souvent de satisfaire un besoin collectif non atteignable par un Etat isolé et recherché par une coalition d'Etats - approche néolibérale- et non d'améliorer la puissance d'un ensemble d'Etats dont l'action serait coordonnée par le pays hégémonique - approche néoréaliste. Par la suite, le recours au cas asiatique permettra de mieux préciser la démarche. Dans la mesure où le régionalisme asiatique ne porte que sur les questions monétaire et financière, la démarche en EPI ne sera déclinée que dans ce domaine. Néanmoins, le raisonnement est parfaitement transposable à la question du régionalisme commercial.

### **La stabilité monétaire et financière comme bien public régional : quelle pertinence ?**

La présente tentative de mobilisation d'une EPI néolibérale pour analyser à la fois la diversité des processus régionaux, mais aussi la réalité « politique » de chacun, a été initiée par les répercussions de la crise dite « asiatique » ou « de 97 ». Les acteurs privés de la zone ayant au préalable amorcé un processus de régionalisation « spontané » (cf. section 3), la crise des taux de change fait émerger un besoin de stabilisation des conditions des échanges, et donc une demande de stabilité monétaire et financière. Elle révèle dans le même temps, l'incapacité du système monétaire et financier international à satisfaire ce besoin. L'objectif que vont alors chercher à atteindre les Etats de la zone est celui de la mise en place de la production de cette stabilité sur une base régionale. Dès lors, le concept de « bien public international » (Kindleberger, 1986) peut être utilement mobilisé. Trois précisions doivent néanmoins être préalablement apportées :

1. La stabilisation économique, financière ou monétaire constitue explicitement un bien public international pour de nombreux auteurs, dont Stiglitz (1999), prix Nobel d'économie depuis.
2. Si le concept de bien public a été initialement conçu dans un cadre standard, son élargissement « géographique » à l'échelon international, est allé de pair avec son « élargissement théorique » : « *la notion de bien public, même si elle trouve ses sources dans l'analyse standard, devient avec son extension aux biens publics mondiaux un objet de débats et d'approches différentes, tant dans la définition du contenu du bien public que dans la mise en œuvre des programmes concernés* » Boidin et Zuindeau, (2006). , p. 29). Gabbas et Hugon (2001, p. 27) mentionnent la richesse interprétative de la mobilisation de ce concept dans un cadre d'économie politique internationale.
3. Le concept de « bien public » peut être transposé à l'échelle régionale (Aubin, 2005). Des institutions n'hésitent pas à adopter cette démarche, ainsi, dans son programme de « stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique australe 2011-2015 » (en ligne sur le site), la Banque africaine de développement fait explicitement référence à la nécessité de produire des « Biens publics régionaux ». Des chercheurs proposent également une lecture de la production des



biens publics sur une base régionale. Benaroya (2002, pp. 431-432) mentionne notamment « *la gestion des biens publics à l'échelon régional* », tout en soulignant que « *rare sont les travaux qui se sont intéressés aux organisations régionales (...) en cherchant à cerner leur capacité à fournir la gamme des principaux biens internationaux* ».

La stabilité monétaire fait ici référence à la recherche de stabilité du prix des actifs, en particulier la stabilité des taux de change (tout comme la mise en place de l'euro peut être considérée comme un bien public régional, visant à éradiquer les impacts des fluctuations erratiques de change entre des partenaires économiques très interdépendants, tout comme l'usage de ces taux en vue d'améliorer la compétitivité prix des exportations). La stabilité financière fait, quant à elle, référence à la stabilité des institutions financières (établissements bancaires et non bancaires) et des marchés financiers (Crockett, 1997).

La crise de 97, en tant que telle, mais aussi l'inaction de l'ASEAN et de l'APEC ou encore les politiques inappropriées du FMI, ont profondément marqué la population et les gouvernements des pays est-asiatiques. Pour reprendre les propos de Beeson (2003, p. 266), « *the crisis revealed both the continuing vulnerability of the region as a whole to external leverage and the lack of a regional capacity to manage such events* ». La coopération durable, informelle puis formelle, qui se met en place dès le mois de décembre 1997 entre les gouvernements de la région, est interprétée comme la manifestation d'une volonté explicite de produire à l'échelle régionale de la stabilité monétaire et financière. Si le périmètre pertinent de production constitue *ex ante* l'un des grands problèmes inhérents à la production des biens publics internationaux (dès lors qu'ils ne sont pas globaux) (Kébabdjian, 1994), le contour de la zone asiatique va se dessiner aisément pour au moins trois raisons :

1. La crise qui vient de toucher gravement la plupart des économies de la zone (Nicolas, 2006) par un effet de contagion.
2. L'intensification préalable des flux intra-zone qui augmente l'interdépendance entre les pays de la zone implique y compris les économies peu touchées par la crise (dont la Chine, Bresling, 2008).
3. La panne du multilatéralisme qui fait que des pays comme le Japon voit dans la régionalisation la solution d'avenir pour la coopération interétatique (Boulanger, 2006b).

En organisant la production de la stabilité monétaire et financière sur une base régionale, les pays d'Asie répondent à une injonction théorique assez répandue dans la littérature. Nombreux sont en effet les auteurs qui préconisent cette échelle de production (Cook et Sachs, 2002 ; Wyplosz, 2002 ; Ocampo, 2002 ; Kawai, 2004). Les effets de contagion entre les pays appartenant à une même zone étant importants, ils peuvent impulser une dynamique qui pousse les gouvernements régionaux à coopérer, afin de mettre en place une certaine harmonisation de leurs réglementations financières et des mécanismes de surveillance afin de tenter d'éviter de nouvelles crises, ou, tout au moins, d'en limiter les impacts.

La diffusion de la crise « hypothécaire » américaine au reste du monde en général, et à l'Asie en particulier, suscite un regain d'intérêt pour la démarche régionale (Figuière et Guilhot, [2011]). Preuve, s'il en est, de l'échec du système financier international, cette contagion n'a pas manqué de provoquer une accélération du processus de régionalisme asiatique avec la réapparition du projet de Fonds Monétaire Asiatique dès octobre 2008 (cf. point suivant).

Une fois établie la pertinence de la mobilisation du concept de bien public régional pour qualifier la stabilité monétaire et financière en Asie Orientale, la généralisation de cette proposition à d'autres zones est immédiate. Désormais, les modalités de la production ce « bien » restent à préciser.

## **Le concept de régime pour analyser les modalités de production d'un bien public régional**

La littérature rationaliste (réalistes et libéraux) identifie généralement deux modes de production pour les biens publics internationaux (Guilhot, [2009]) : l'existence d'un leader effectif ou la création d'un régime. Transposée, là encore, à l'échelle régionale, et à partir du constat de l'absence d'un leader dans la zone étudiée, cette proposition amène à considérer les étapes de la **coopération interétatique** en Asie comme correspondant à l'instauration d'un régime régional. Avant de qualifier plus précisément ce régime, l'encadré suivant, en précisant les grandes étapes de la coopération interétatique instituée en réaction à la crise de 1997, met l'accent sur la réalité « thématique » de ce régime. En effet, depuis les travaux de Krasner au début des années 80, un large consensus émerge de la littérature sur la **nature « thématique »** du concept de régime (*given area* ou *issue area*). La focalisation des deux grandes initiatives asiatiques, l'Initiative Chiang Mai (ICM) et l'Asian Bond Markets Initiative (ABMI) sur les questions monétaires et financières permet sans contestation possible de qualifier ce régime de « monétaire et financier ». En effet, si de prime abord, ces avancées semblent porter uniquement sur des aspects financiers, l'objectif étant de défendre les taux de change de la zone, la question monétaire dans sa dimension internationale, reste bien l'objectif ultime.

**Encadré 1 : Les mesures fondatrices de la formation  
d'un régime monétaire et financier régional en Asie Orientale**

**1997** Premier sommet informel entre les 13 pays à Kuala Lumpur.

**2000** 2<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 en Thaïlande. Instauration de l'Initiative Chiang Mai (ICM).

**2003** Création de l'ABMI (Asian Bond Markets Initiative) afin de développer les marchés obligataires est-asiatiques et du Research Group (sur proposition japonaise) qui a pour but d'explorer les différents moyens pour renforcer la coopération financière et promouvoir la stabilité dans la région en s'appuyant sur les travaux académiques des différents pays membres.

**2005 Mai** 8<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Finances à Istanbul. Accord pour améliorer l'effectivité de l'ICM. L'ASEAN+3 Economic Policy Review and Dialogue Process est intégré à l'ICM. Adoption d'un mécanisme de décision collective pour l'activation des swaps. Les liquidités de court terme, mises à disposition des pays sans l'appel du FMI passent de 10 à 20%. Une multilatéralisation de l'ICM est envisagée.

**2006** 9<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, renforcement de l'ICM. Création de deux groupes de travail, Group Of Experts et ETWG (Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring) pour améliorer la surveillance macroéconomique de la région.

**2007 Mai** 10<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 : la mise en commun des réserves est considérée comme la forme appropriée pour multilatéraliser l'ICM. Les députés sont chargés d'étudier les éléments clés pour que cette multilatéralisation puisse avoir lieu, c'est-à-dire, la surveillance, les mécanismes d'activation, les quotas d'emprunt.

**2008 Mai** Lors de la 11<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, les Ministres s'accordent sur un montant des réserves mises en commun (au moins 80 milliards de dollars), les conditions d'accessibilité des emprunts et le mécanisme d'activation. Les pourparlers sur la répartition des contributions se précisent également : ils annoncent une répartition « 20 :80 » entre les pays de l'ASEAN et les trois autres économies (Chine, Japon et Corée du Sud).

**2009** Décembre Face à la diffusion de la crise financière, the *Chiang Mai Initiative* devient véritablement « multilatérale » (CMIM) et se voit désormais dotée de tous les attributs d'un Fonds Monétaire Asiatique (FMA) : multilatéralisme régional, système de surveillance et dotation initiale de 120 milliards de dollars.

**2010 Mars** L'accord venant entériner le projet de CMIM est signé par les 13 pays. L'AMRO (ASEAN+3 Macroeconomic Research Office est créé.

**2011 Avril** L'AMRO est opérationnel. <http://www.amro-asia.org/>

A partir notamment de Sussangkarn [2010], Yuan et Murphy [2010], ADB [2009].

La coopération interétatique qui s'instaure à partir de décembre 1997 (Guilhot, 2009) relève très clairement d'une volonté commune de résolution d'un **problème d'action collective** –et non d'une logique de normalisation. En effet, la nature de la crise de 97 fait prendre conscience aux dirigeants politiques de la zone que leurs économies nationales ont à faire face à un problème commun : l'instabilité financière et monétaire, auquel ils ne peuvent faire face que collectivement. La coopération leur permet de produire de la stabilité (BPR) qui leur serait inaccessible unilatéralement. Cette situation correspond a priori à la mise en place d'un **régime de collaboration** (Stein, 1983). Ici

la coopération ne constitue pas une fin en soi, elle n'est que le moyen de résoudre le problème *via* la production du bien public régional. Il convient par ailleurs de souligner que ce régime, régional, a pour objectif explicite de compenser la faillite du régime international. Il conviendra néanmoins de confirmer cette hypothèse par l'analyse des phénomènes de leadership dans la zone, afin de statuer définitivement sur la nature de ce régime.

Etant donné le contenu des mesures et des lois mises en place dans ces économies, on peut affirmer qu'un processus d'harmonisation des pratiques se met en place<sup>4</sup>. En effet, les pays de la région adoptent de nouvelles lois afin de se conformer aux objectifs de régulation de ce régime. Etant donnée l'hétérogénéité des niveaux de développement des pays impliqués et le pragmatisme caractérisant les économies est-asiatiques, cette harmonisation n'est pas encadrée formellement par une loi. Son but ainsi n'est pas de contraindre les pays est-asiatiques à intégrer *stricto sensu* des pratiques mais de leur fournir, dans un premier temps, une assistance technique afin d'évaluer leur situation économique et politique, puis de proposer les mesures nécessaires à mettre en place selon les pays. Son caractère informel permet à chaque pays d'intégrer les réformes à son rythme mais ne laisse pas présager si l'ensemble des pays va continuer à mettre en place ces réformes.

Ce processus d'harmonisation se constate par l'instauration de nouvelles lois dans certains pays est-asiatiques en conformité avec l'objectif de développement des marchés obligataires. Par exemple, le Cambodge, en 2006, adopte de nouvelles lois afin de développer son marché obligataire, incluant une loi sur les obligations d'Etat et d'entités non étatiques. La Chine autorise, quant à elle, le développement de nouveaux produits comme les swaps de taux d'intérêt. Le gouvernement chinois souhaite continuer à améliorer son marché et réfléchit actuellement à l'introduction de nouveaux émetteurs, de nouveaux produits et à l'établissement d'un système de supervision. Les mesures prises par le gouvernement thaïlandais vont également dans ce sens. Elles permettent aux non-résidents un plus grand accès au marché obligataire national. Les non-résidents investissant dans les obligations d'Etat sont exemptés d'une taxe forfaitaire. Le gouvernement thaïlandais autorise, par ailleurs, des entités étrangères installées dans un des pays des treize pays de l'ASEAN+3 à émettre des obligations en Baht (AFMM, 2006).

### **La crise de 2007, accélérateur de la construction d'un régime régional.**

L'observation détaillée de l'activisme institutionnel suscité en Asie par la crise de 2007, permet de progresser dans la validation de l'hypothèse de la constitution d'un régime monétaire et financier asiatique. Ainsi, masqué derrière des appellations parfois (volontairement ?) trompeuses, le processus d'institutionnalisation de la coopération monétaire en Asie a connu en 2010 une avancée très significative en réponse à la diffusion de la crise des *subprimes*. En effet, qui irait voir derrière « la multilatéralisation de l'Initiative Chiang Mai », la mise en place d'un véritable Fonds Monétaire Asiatique (FMA) (Henning, 2009) ?

Le projet de FMA, qui regroupe les 13 pays de l'ASEAN+3 (Plummer, 2010 ; Winkler, 2010 ; Jetin, 2009), a été proposé une première fois par le Japon dès 1998 (Higgott, 1998), rencontrant alors une vive opposition de la part de la Chine... et des Etats-Unis. Dix ans plus tard en pleine crise des *subprimes*, ce projet ressort des cartons comme suite logique à la construction institutionnelle en cours dans la région (ADB [2010b]). L'interdépendance commerciale régionale incite en effet la Chine à jouer désormais la carte de la stabilisation régionale. De plus, la Chine sait souffrir d'une image encore perfectible auprès de ses voisins et continuerait ainsi à redorer son blason, comme elle avait notamment commencé à le faire en ne dévaluant pas lors de la crise de 97-98, afin de ne pas aggraver

---

<sup>4</sup> Il faut préciser ici que cette harmonisation repose sur l'instauration de standards mais ne fait pas référence à une coordination des politiques monétaires. Cette adoption de standards communs semblent suffire à exercer une influence significative sur la synchronisation des cycles courts des économies est-asiatiques, (Allegret et Essaadi, [2011]), malgré l'absence de convergence des politiques monétaires.

les difficultés des autres pays asiatiques (avec qui elle entretenait alors des relations commerciales nettement moins intenses).

Après avoir été écarté pendant près de dix ans, ce projet revient sur le devant de la scène, en empruntant la voie de la multilatéralisation de l'ICM, initiée en 2000. Face à une situation économique mondiale de plus en plus préoccupante, en mai 2008, lors de la déclaration conjointe des Ministres des Finances, les pays s'engagent à accélérer les discussions afin d'arriver à un consensus sur les modalités de la multilatéralisation de l'ICM, basée jusque là sur des accords bilatéraux. Les treize Ministres s'accordent sur le montant des réserves mises en commun (au moins 80 milliards de dollars, soit le montant alors couvert par le réseau de swaps), les conditions d'accessibilité des emprunts et le mécanisme d'activation. Les pourparlers sur la répartition des contributions progressent également : on s'oriente vers une répartition « 20/80 » pour les pays de l'ASEAN et les trois autres économies (Chine, Corée du Sud et Japon).

La déclaration des treize Ministres de l'ASEAN+3 lors du 12<sup>ème</sup> sommet, le 3 mai 2009 à Bali, confirme les conditions de cette multilatéralisation et son instauration d'ici la fin de l'année. Les pays s'accordent ainsi sur le montant alloué (qui passe de 80 à 120 milliards de dollars), sur le mécanisme de surveillance et sur les contributions de chaque partenaire : (32% pour la Chine et le Japon (38,4 Mds chacun), 16% pour la Corée du Sud (19,2 Mds), 20% pour les dix pays de l'ASEAN dont 95% sont fournis par les cinq membres fondateurs : Thaïlande, Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour. Les treize pays – auxquels se joint l'autorité monétaire de Hong Kong- tiennent leurs engagements. Le 28 décembre 2009, la multilatéralisation de l'ICM (MICM) est signée après de longues négociations (Rana, 2007). Elle entre en vigueur le 24 mars 2010.

Parallèlement à la volonté de multilatéraliser les accords de swaps (originellement bilatéraux lors de la signature de l'ICM en 2000), les treize pays décident de renforcer le mécanisme de surveillance de l'ICM afin d'éviter le problème d'aléa moral inhérent à un accord strictement « régional » (ADB, [2009]). Suite à la déclaration conjointe des Ministres des Finances, du 4 mai 2008, les dirigeants de l'ASEAN+3 mettent en place des mesures visant à renforcer l'ERPD (ASEAN+3 Economic Review and Policy Dialogue). Les trois mesures phares sont l'augmentation des fréquences des dialogues et le développement d'un format standardisé pour les rapports d'information, mais surtout, la création de l'AMRO (ASEAN+3 Macroeconomic Research Office) (ADB, [2010a]).

L'AMRO (2010-2011) vient renforcer l'ERPD (qui date de 2000) principalement en matière de surveillance macroéconomique (Sussangkarn, 2010). Sa création marque ainsi un tournant important dans l'histoire de l'ASEAN+3, qui ne compte toujours pas de secrétariat permanent. L'AMRO, basé à Singapour, compte en effet une dizaine de permanents.

Le renforcement progressif de l'ICM (offre de ressources et mécanismes de surveillance) présente des ressemblances étonnantes avec la création d'un « Fonds Monétaire Asiatique » (Chey, 2009 ; Henning, 2009), appellation du projet originel nippon de 1998. Si ce terme n'est pas (encore) employé officiellement par les treize gouvernements, le renforcement du mécanisme de surveillance et la multilatéralisation des accords de swaps permettent d'affirmer qu'un FMA a bien été créé en mars 2010. Les asiatiques se défendent néanmoins de vouloir concurrencer le FMI, tout en soulignant que cela permet aux pays de bénéficier de lignes de crédit jusqu'à un certain seuil, sans tomber sous les critères de conditionnalité du FMI (ADB 2010a, p. 76). Il n'est pas inutile de rappeler ici combien les asiatiques ont mal vécu les ingérences du FMI lors de la crise du 1997. La position des Etats-Unis a également changé depuis 1998, ils ne cherchent plus à entraver la mise en place du projet même s'ils ne manquent pas de s'interroger sur son positionnement par rapport au FMI (Yuan et Murphy, 2010).

Ce détour par le menu de l'institutionnalisation des relations interétatiques en Asie orientale, permet d'étayer encore l'hypothèse d'un régime régional, dit « de collaboration » comme mode de production d'un BPR. Les approches en termes de régimes s'accompagnent en effet dans la littérature du questionnement sur la présence ou non d'un leadership parmi les Etats-nations impliqués.

## **Le partage du pouvoir au sein d'un régime régional : les apports du concept de leadership.**

Là encore, le cas asiatique sert d'appui à l'analyse de l'apport du concept de leadership dans le cadre des processus régionaux. Le régime régional instauré au sein de l'ASEAN+3 peut être qualifié de régime asymétrique dans lequel un groupe de pays influe sur sa forme et ses modalités et non de régime « pur », c'est-à-dire avec symétrie de pouvoir (Axelrod et Keohane, 1985). Le concept de leader et notamment les critères d'évaluation de ce statut formulé par Nye (1990) –qui propose deux types de critères : les ressources matérielles et le soft power- vont permettre d'évaluer les aptitudes de la Chine (Figuière et Guilhot, 2008) et du Japon à ce statut. Le premier critère, les ressources matérielles, va être traité en deux temps : d'abord les ressources démographiques et militaires, puis les ressources économiques. La capacité de ralliement et de légitimation de la Chine et du Japon, c'est-à-dire leur *soft power*, seront étudiées dans un troisième temps.

- **La Chine, puissance démographique et militaire en Asie Orientale**

La Chine satisfait aux critères démographiques et militaires du statut de leader au sein de la région est-asiatique. En effet, elle compte, en 2009, plus d'1,3 milliards d'habitants sur 9,6 millions de km<sup>2</sup>, alors que le Japon, archipel de moins de 0,4 millions de km<sup>2</sup>, comprend moins de 128 millions d'habitants. Elle possède la superficie et la population les plus importantes de la région Asie Orientale.

Au niveau militaire, la balance pèse aussi en faveur de la Chine, Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, elle possède une armée de 2,5 millions d'hommes et s'est dotée de l'arme nucléaire (De Vienne, 2004). Les dépenses militaires chinoises, calculées avec un taux de change à parité de pouvoir d'achat, s'élèvent à 188,2 milliards de dollars en 2006. La Chine détient donc la deuxième place, juste après les Etats-Unis (528,7 milliards de dollars). Elle dépasse l'autre puissance de la région, le Japon, qui prend la huitième place, avec des dépenses militaires évaluées à 35,2 milliards de dollars. Cette croissance de ses dépenses militaires ne semble pas s'interrompre. En 2007, la hausse a été de 17,8%, la plus élevée depuis 10 ans<sup>5</sup>.

Le Japon, quant à lui, n'est pas membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Etant donnée son interdiction de militarisation datant de la seconde Guerre Mondiale, il ne dispose que de forces d'autodéfense (160 000 hommes), limitées à la protection et à la défense du territoire japonais. Malgré un budget militaire limité à 1% du PNB, les dépenses militaires avoisinent 43,7 milliards de dollars en 2006. Il détient néanmoins une arme de défense persuasive : le traité de sécurité bilatéral avec les Etats-Unis, établi en 1951 (De Vienne, 2004).

- **Le Japon, première puissance développée de la région**

Malgré une forte croissance qui lui permet de devenir en 2010 la deuxième économie mondiale (juste derrière les Etats-Unis), la Chine demeure, en termes de niveau de développement, bien loin du Japon, seul pays développé de la région. Les calculs du PIB par tête en PPA atténuent cet écart qui reste néanmoins important. Le PIB par tête japonais en 2010 est plus de quatre fois plus élevé (33804 dollars contre 7518). Il est près de 10 fois plus élevé si les calculs du PIB sont réalisés en taux de change courants (42820 dollars contre 4382 en 2010).

Par ailleurs, malgré son insertion dans le « circuit intégré asiatique »<sup>6</sup> et même si le gouvernement chinois mène actuellement une politique active de l'enseignement et de la recherche (Aglietta et

---

<sup>5</sup> Pour les données, voir SIPRI Yearbook 2007 in [www.grip.org](http://www.grip.org) (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) (SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute)

<sup>6</sup> Une étude antérieure (Figuière et Guilhot, 2008) montre que la croissance de la Chine a bénéficié indirectement aux autres pays asiatiques, *via* ses besoins et le faible coût de sa main d'œuvre, mais que son essor et son insertion dans la division du travail n'ont pas entraîné un biais en faveur des relations sino-asiatiques. En d'autres termes, la part de la Chine dans les échanges intra-régionaux est proportionnelle à la taille de son économie.

Landry, 2007 et Sachwald, 2007), la Chine reste dépendante des technologies des entreprises investissant sur son territoire, japonaises notamment (Boulanger, 2006a, pp. 137-138). En effet, les firmes japonaises sont très présentes sur le territoire chinois pour produire pour l'exportation ou, depuis peu, pour satisfaire le marché intérieur. En 2005, la Chine est devenue la première destination des investissements des firmes nippones en Asie (environ 40% de leurs investissements dans la région ou 15% de leurs investissements totaux) (Nicolas, 2007).

A l'inverse, le Japon, malgré toutes ses difficultés depuis près de deux décennies, reste la première économie motrice de la région. Au-delà de son rôle dans la division régionale du travail dans les années 90, il continue d'impulser une dynamique régionale. La forte présence de ses firmes sur le sol des pays de l'ASEAN+3 l'explique pour partie. Sur les 50 plus grandes firmes implantées en Asie, 27 sont japonaises et 6 seulement chinoises<sup>7</sup>. Le Japon demeure toujours l'une des économies les plus en pointe dans le domaine des nouvelles technologies et des bio-technologies. Prenons l'exemple des technologies hybrides du secteur automobile : les japonais ont anticipé les problèmes pétroliers en développant une technologie alternative qu'ils sont aujourd'hui en position de vendre aux autres constructeurs, notamment américains. Le rapport Beffa (2005) souligne bien que le Japon et les Etats-Unis restent les leaders incontestés des industries dites de hautes technologies.

Par ailleurs, depuis le début des années 2000, le RIETI travaille sur un projet d'Unité Monétaire Asiatique (Asian Monetary Unit, AMU), construite comme une moyenne pondérée des monnaies asiatiques (ASEAN+3 + Hong Kong), sur le modèle de la méthode utilisée pour calculer l'Ecu (European Currency Unit) adopté par les pays de l'Union Européenne dans le cadre du Système Monétaire Européen avant l'introduction de l'euro (Ogawa et Shimizu, 2011 ; Ogawa et Kawasaki, 2006). La création de ce centre de recherche est révélatrice de la persévérance du Japon, porteur du projet de FMA depuis 1998, qui anticipe, malgré un premier échec, son retour sur le devant de la scène en mettant en place un centre de recherche dédié. Cette attitude proactive des autorités nippones leur permettrait ainsi d'être aux avant-postes pour proposer des méthodes de travail en cas de coordination effective des politiques de change. Or, l'histoire européenne a montré l'importance de choix en matière de critères de convergence.

- ***Avantage chinois en matière de « soft power »***

A la différence du Japon, la Chine ne possède pas un héritage historique négatif au sein de la région : la tristement célèbre « sphère de co-prospérité asiatique », initiée par le Japon au début du XX<sup>e</sup> siècle qui a donné lieu à une colonisation brutale de Taiwan, de la Corée et d'une partie des territoires chinois, a laissé des traces dans les mémoires collectives nationales. Malgré une certaine crainte de la concurrence chinoise, les pays est-asiatiques ont plutôt une bonne perception de leur grand voisin, la Chine (Pozzar, 2011). Ils le perçoivent comme un pays séduisant et attirant parce que la culture chinoise, la cuisine, la calligraphie, le cinéma, l'art, la médecine, les marques chinoises continentales (comme Hai'er Group, TCL ou Huawei) se diffusent dans la région est-asiatique notamment dans les pays de l'ASEAN. La propagation des produits de consommation chinois en Asie de l'Est a également un impact positif sur le ralliement à la Chine d'une partie de ses populations, surtout dans les catégories les plus pauvres du fait de leurs prix attractifs. Cela permet de broser une image positive et de séduction de la Chine (Teo Chu Cheow, 2004).

La Chine est bien consciente des atouts qui sont les siens en termes de puissance. Depuis la crise asiatique et son adhésion à l'OMC, elle entend bien faire partie des nations qui comptent tant au niveau régional que mondial. Pour cela, elle normalise ses relations avec les autres pays est-asiatiques (Teo Chu Cheow, 2004). Par ses actions politiques et économiques (notamment la participation aux opérations de sauvetage financier, le refus de dévaluer le yuan après la crise de 1997 et les larges excédents commerciaux concédés aux pays voisins) mais aussi par sa diaspora, elle tente de s'affirmer comme « puissance bienveillante » en Asie Orientale.

---

<sup>7</sup> Données Fortune (2006), *The Fortune Global 500*, Juillet, vol 150, n°2.

Au-delà de cette prédominance dans la dimension *soft power*, la Chine, si l'on considère comme Kébabdjian (1994), que l'économie est « *l'échiquier dominant actuellement* », ne possède qu'une partie des critères d'un éventuel leader régional. Le Japon, tout juste sorti d'une longue décennie de crise (Flouzat, 2005 et Bouissou, 2007), a retrouvé sa place de leader dans le domaine des bio- et écotecnologies. La Chine et le Japon ne peuvent ainsi assumer séparément la fonction de leadership régional. Par contre, les attributs du Japon conjugués à ceux de la Chine pourraient donner naissance à un leadership bicéphale.

L'EPI a pour valeur ajoutée de permettre une lecture contextualisée de chaque processus régional et d'en expliquer les spécificités. Cette grille théorique présente néanmoins une limite intrinsèque forte en ne proposant pas d'outils quantitatifs pour mesurer notamment l'intensification des flux commerciaux ou financiers dans une zone. Les chercheurs n'ont alors d'autre choix que de mobiliser les outils quantitatifs de l'EI, et d'en interpréter les résultats dans le cadre préalablement établi par l'EPI. Cette « combinaison », dont l'éclectisme maîtrisé a déjà été souligné, ne rencontre pas d'impossibilité épistémologique majeure, dans la mesure où les outils convoqués sont considérés comme a-théorique, ce que va s'attacher à montrer la suite de l'analyse.

### **3. Les méthodes quantitatives de l'EI en complément de l'EPI**

Le point précédent a déjà mentionné que la demande d'un régime commercial régional n'était pas aussi pressante en Asie Orientale, que celle d'un régime monétaire, le régime commercial international constituant un référent considéré comme suffisant pour les nations concernées. Le régionalisme – construction institutionnelle interétatique- ne concerne donc pas ce domaine. Des travaux ont par ailleurs mis en évidence la faible (voire l'absence) de régionalisation dans le domaine des flux financiers (Adams, 2008 et Rigg R., Schou-Zibell L. 2009). Par contre, la régionalisation des flux commerciaux est intense, et l'EPI ne propose pas d'outils permettant d'en rendre compte. Nous allons donc désormais montrer en quoi le modèle de gravité permet de qualifier les principales caractéristiques d'un processus de régionalisation, tout en s'avérant compatible avec un cadre d'analyse en EPI. Nous illustrerons ensuite cet apport par son application au cas asiatique. Les outils statistiques « simples », tels que la part du commerce intra-régional, l'indice d'intensité relative et encore les taux de croissance du commerce intra-régional, permettent quant à eux, au préalable, de mettre en évidence un processus de régionalisation au sein d'une zone donnée : ils en révèlent l'intensité et le dynamisme. Ils ne seront pas détaillés ici.

#### **L'apport méthodologique d'un modèle de gravité à effets spécifiques**

Tinbergen (1962) et Pöyhönen (1963) sont les premiers à appliquer les modèles de gravité au commerce international. Ils donnent une justification intuitive à leur équation gravitationnelle. Ils tentent d'expliquer certaines régularités des flux commerciaux, que la théorie traditionnelle du commerce international ne parvenait pas à expliquer. En faisant référence à la loi de gravité d'Isaac Newton (17<sup>ème</sup> siècle), ces auteurs ont formulé l'hypothèse selon laquelle les échanges entre deux pays dépendent de leurs masses économiques respectives (comme facteur d'attraction) et de la distance qui les sépare (comme facteur de résistance). Le volume du commerce entre deux pays doit ainsi augmenter avec la taille du PIB et diminuer avec la distance. Au lieu d'être une formalisation théorique rigoureuse, leur point de départ était plutôt un raisonnement *ad hoc* et intuitif. A l'instar de ce qui avait déjà été fait dans d'autres domaines, tels que les flux de migration ou le tourisme, ils mobilisent le modèle de gravité afin de mettre en évidence les principaux déterminants du commerce international (Schmiedel, 1998).

Différents auteurs, par la suite, essaieront d'apporter une justification théorique à l'emploi du modèle de gravité. Leamer (1974), Anderson (1979), Bergstrand (1989) et Deardorff (1998) s'appuient sur la théorie classique du commerce international (notamment le modèle Heckscher-Ohlin) pour fournir un cadre théorique au modèle. Helpman et Krugman (1985) et Helpman (1987) justifient, quant à eux, le



modèle de gravité par la nouvelle théorie du commerce international. Au regard de ces différentes études, nous pouvons déduire, à l'instar de Feenstra et alii (2001) que le modèle de gravité peut avoir plusieurs justifications théoriques. Il peut ainsi s'appliquer aussi bien dans le cadre des anciennes théories du commerce international que dans celui des nouvelles, comme dans le cadre de l'EPI. Etant donné son fort pouvoir explicatif, **le modèle de gravité s'avère toujours très intéressant pour mettre en exergue les déterminants du commerce bilatéral** et notamment le rôle du biais régional souvent illustré par l'appartenance à une région de référence (Frankel, [1998] ; ...) ou à un accord régional (Frankel et Wei, 1998 ; Gaulier et alii, 2004 ; Fontagné et Zignago, 2007). En d'autres termes, il permet de révéler les principaux éléments de la régionalisation.

### **L'évaluation du biais régional en Asie orientale : mobilisation du modèle de gravité**

Cette méthode sera considérée ici comme un outil a-théorique, à la disposition des économistes dans le but d'identifier les déterminants de la régionalisation. Afin d'en démontrer la pertinence, elle est ici appliquée au cas asiatique.

Des travaux antérieurs basés sur les outils statistiques (comme la part du commerce intra-régional,...) ont permis de mettre en exergue que les regroupements est-asiatiques, ASEAN+3, périmètre d'institutionnalisation des relations après crise et ASEAN+5, regroupement contenant l'ensemble des pays d'Asie Orientale, constituent bien des zones de régionalisation. La méthode des modèles de gravité vient ainsi compléter ces premiers résultats, en évaluant les biais régionaux respectifs de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5, et, par suite, en révélant l'influence que ces deux périmètres ont sur l'orientation des flux régionaux.

Cette étude calcule les coefficients attribués aux deux regroupements est-asiatiques ASEAN+3 et ASEAN+5 sur une période de 21 années (1985-2005). Pour ce faire, elle retient 34 pays (Cf. Tableau 1) représentant 80% des exportations et importations mondiales en 2005 et 90% des exportations et 80% des importations, de l'ASEAN+3<sup>8</sup>.

**Tableau 1 : Les 34 pays retenus dans l'équation gravitationnelle**

Région	Pays retenus
<b>Asie Orientale</b>	les 10 membres de l'ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon, Hong Kong et Taiwan
<b>Union Européenne</b>	Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède
<b>Amérique du Nord</b>	Etats-Unis, Canada, Mexique
<b>Asie du Sud</b>	Inde
<b>Océanie</b>	Australie, Nouvelle Zélande

Note : Ne seront retenus ici que 13 pays pour l'Union Européenne, les derniers élargissements de l'Europe ne seront pas pris en compte. Ces pays ayant peu d'échanges avec l'Asie Orientale, l'impact est négligeable. De plus, la Belgique et le Luxembourg ne figurent pas parmi les pays retenus, les données du FMI pour les flux commerciaux ne différenciant pas les deux pays jusqu'en 1999.

<sup>8</sup> Calculs des auteurs d'après les données du FMI, Statistical Yearbook, divers numéros.

**L'équation du modèle de gravité** peut dès lors être formulée de la façon suivante :

$$X_{ijt} = \beta_1 \text{PIB}_{it} + \beta_2 \text{PIB}_{jt} + \beta_3 \text{Pibpc}_{it} + \beta_4 \text{Pibpc}_{jt} + \beta_5 \text{Dpibpc}_{ijt} + \beta_6 \text{Distwces}_{ijt} + \beta_7 \text{Rem}_{it} + \beta_8 \text{Rem}_{jt} + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} \text{A}+5_{ijt} + \beta_{13} \text{A}+3_{ijt} + \beta_{14} \text{UE}_{ijt} + \beta_{15} \text{ALENA}_{ijt} + \mu_{ijt}$$

$$M_{ijt} = \beta_1 \text{PIB}_{it} + \beta_2 \text{PIB}_{jt} + \beta_3 \text{Pibpc}_{it} + \beta_4 \text{Pibpc}_{jt} + \beta_5 \text{Dpibpc}_{ijt} + \beta_6 \text{Distwces}_{ijt} + \beta_7 \text{Rem}_{it} + \beta_8 \text{Rem}_{jt} + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} \text{A}+5_{ijt} + \beta_{13} \text{A}+3_{ijt} + \beta_{14} \text{UE}_{ijt} + \beta_{15} \text{ALENA}_{ijt} + \mu_{ijt}$$

Où

$X_{ijt}$  représente les flux d'exportations du pays i vers le pays j à la date t<sup>9</sup>,

$M_{ijt}$  les flux d'importations du pays i vers le pays j à la date t,

$\text{PIB}_{it}$  le PIB du pays i<sup>10</sup>,

$\text{PIB}_{jt}$  le PIB du pays j,

$\text{Pibpc}_{it}$  le PIB par habitant du pays i,

$\text{Pibpc}_{jt}$  le PIB par habitant du pays j,

$\text{Dpibpc}_{ijt}$  l'écart de développement économique<sup>11</sup>,

$\text{Distwces}_{ijt}$ , la distance entre les deux capitales pondérée par leur poids dans la population totale,

$\text{Rem}_{it}$  l'éloignement du pays i aux marchés alternatifs<sup>12</sup>,

$\text{Rem}_{jt}$  l'éloignement du pays j aux marchés alternatifs,

$\text{ADJ}_{ijt}$  le fait de partager une frontière terrestre<sup>13</sup>,

$\text{LangCom}_{ijt}$  le fait que les pays i et j partagent une langue commune,

$\text{LangEth}_{ijt}$  le fait que les pays i et j partagent une langue ethnique,

$\text{A}+5_{ijt}$ , le fait d'appartenir au regroupement régional ASEAN+5<sup>14</sup>

$\text{A}+3_{ijt}$ , le fait d'appartenir au regroupement régional ASEAN+3

$\text{UE}_{ijt}$ , le fait d'appartenir au regroupement régional UE

$\text{ALENA}_{ijt}$ , le fait d'appartenir au regroupement régional ALENA

$\mu_{ijt}$ , une erreur de spécification

Cette équation reprend en grande majorité les variables généralement qualifiées de « naturelles » dans la littérature : la masse économique, la distance économique et la distance géographique. La « distance géographique » mesure la distance entre les deux capitales pondérée par le poids de la capitale dans la population totale de chaque pays (variable nommée ici *distwces*)<sup>15</sup>. Ce calcul, à la différence d'une variable distance géodésique standard, permet de prendre en compte la répartition géographique de la population et, ainsi, de minorer le poids de la capitale. Ce procédé donne une image plus représentative de la répartition des flux entre les pays. Des variables explicatives qualitatives (frontière commune, langue officielle commune et langue ethnique) sont également intégrées afin d'améliorer le pouvoir explicatif de l'équation. Cette dernière inclut ainsi une variable « distance relative », qualifiée dans la littérature d'éloignement ou de *remoteness*. L'introduction de cette variable se fonde sur l'hypothèse que les distances relatives entre les pays partenaires influent sur les échanges. En effet, les flux d'échanges bilatéraux peuvent être impactés, non seulement par la distance et la masse économique des deux pays, mais aussi par celles des partenaires commerciaux alternatifs. Deux pays, éloignés géographiquement des autres, commercent généralement plus entre eux que deux pays séparés par la même distance absolue mais géographiquement proches d'autres marchés (Helliwell, 1998 ; Deardorff, 1998). Comme le soulignent Baldwin et Taglioni (2006), cette variable « *remoteness* » remplit les mêmes fonctions que la variable « résistance commerciale multilatérale » employée par Anderson et Van Wincoop (2003), permettant ainsi d'éviter une surévaluation des

<sup>9</sup> Données recueillies dans FMI, Direction Trade of Statistics Yearbook.

<sup>10</sup> Données recueillies dans World Economic Outlook Database, site FMI à l'adresse suivante <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2006/02/data/index.aspx>

<sup>11</sup> Calcul des auteurs (Différence absolue entre le PIB par habitant des pays i et j)

<sup>12</sup> Calcul des auteurs ( $\text{Rem}_{ijt} = \sum_{n, n \neq j} (D_{ni} / Y_{nt})$ )

<sup>13</sup> Les variables (distance, adjacence, langue officielle et langue ethnique) proviennent de la base de données du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales) (<http://www.cepii.fr/francgraph/bdd/distances.htm>).

<sup>14</sup> Calcul des auteurs (codage binaire, appartenance au regroupement 1, 0 sinon)

<sup>15</sup> La dénomination du CEPII est ici reprise, cette variable étant disponible sur la base de données de ce dernier.

variables régionales et un biais dans l'estimation du terme d'erreur. Pour un pays  $i$  exportant vers un pays  $j$ , la variable éloignement des partenaires commerciaux alternatifs, est donc définie par la somme des distances moyennes entre le pays  $i$  et les autres pays importateurs, divisée par le PIB des pays importateurs, -c'est-à-dire, pondérée par la masse économique des autres pays importateurs dans l'économie mondiale. Cette variable se calcule en sommant les distances moyennes entre le pays  $i$  et les autres pays exportateurs, divisée par le PIB des pays exportateurs. Le même raisonnement est mené pour le pays  $j$  importateur.

$$\text{Rem}_{it} = \sum_{n, n \neq j} (D_{ni} / Y_{nt})$$

$$\text{Rem}_{jt} = \sum_{n, n \neq i} (D_{nj} / Y_{nt})$$

Où  $D$  représente la distance entre les pays,  $Y$  le PIB.

Cette variable représente ainsi les opportunités commerciales disponibles pour le pays  $i$  avec des pays autres que le pays  $j$ .

Les trois dernières variables visent enfin à estimer l'importance de la dimension régionale dans les flux commerciaux bilatéraux. Les variables régionales retenues sont l'appartenance aux regroupements ASEAN+3 et ASEAN+5 ainsi que les variables de deux autres accords régionaux emblématiques à l'heure actuelle : l'UE (Union Européenne à 13) et l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain, regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique). Ce sont des variables muettes avec un codage binaire, où 1 désigne la présence de relations entre les pays membres des regroupements régionaux (1 si deux pays appartiennent au même regroupement) et 0, l'absence de relations.

La technique d'estimation par effets spécifiques est retenue pour estimer le modèle (Matyas, 1997 ; Egger et Pfaffermayr, 2003 ; Gaulier et alii, 2004 ; Pusterla, 2006,...). Le test du Multiplicateur de Lagrange (LM)<sup>16</sup> et le test d'Hausman<sup>17</sup>, figurant dans le Tableau 2, valident l'utilisation de cette spécification. À l'instar d'Ehrmann *et al.*, (2001) et Arthukorola (2008), seuls les effets fixes temporels sont estimés, permettant ainsi de conserver les variables explicatives sans dimension temporelle. L'influence des facteurs invariants dans le temps et propres à chaque pays, sera captée par les variables constantes qui sont introduites.

L'analyse est menée par période, la crise de 1997 pouvant être considérée comme le choc économique ayant le plus fortement affecté les économies est-asiatiques. Le modèle est donc estimé sur une période longue, 1985-2005, et sur deux sous-périodes, 1985-1997 et 1998-2005, ce qui permet d'observer l'évolution des coefficients des variables avant et après crise.

Afin de dépasser le problème de valeurs manquantes<sup>18</sup>, ces dernières sont transformées en valeurs nulles (Eichengreen et Irwin, 1998 ; Tayebi et Hortamani, 2007,...). L'utilisation du logarithme dans l'équation gravitationnelle ne permettant pas cette transformation, 1 est alors ajouté aux valeurs des flux d'exportations et d'importations. Le logarithme de cet ensemble est ensuite calculé. En d'autres termes, cela équivaut à avoir comme variable à expliquer  $\log(1+X_{ijt})$  ou  $\log(1+M_{ijt})$ . Cela implique que si  $M_{ijt}$  ou  $X_{ijt} = 0$ , alors  $\log(1+M_{ijt})$  ou  $\log(1+X_{ijt}) = 0$  car  $\log(1) = 0$ .

### **Les résultats du modèle de gravité : la pertinence d'un périmètre économique**

Le modèle de gravité analyse les déterminants de la régionalisation dans un périmètre géographique choisi. Le Tableau 2 synthétise les résultats obtenus avec la méthode des effets spécifiques lors de son application à l'Asie Orientale. Les coefficients du modèle dans ce tableau sont pour la plupart fortement significatifs à moins de 1%. Le  $R^2$  qui varie entre 0,82 et 0,84 est relativement fort. Il signifie que les variations des flux d'exportations ou d'importations sont expliquées à plus de 80% par les variations des variables explicatives.

<sup>16</sup> Test confirmant la présence d'effets spécifiques

<sup>17</sup> Test déterminant l'indépendance des effets spécifiques vis-à-vis des variables explicatives

<sup>18</sup> L'utilisation des données compilées du FMI ne permet pas de dire si ces données ne sont pas disponibles, trop faibles pour être répertoriées ou si les pays ne commercent pas ensemble.

- **Le poids du PIB du pays exportateur ou importateur** pour les deux modalités joue de plus en plus dans l'orientation des flux commerciaux des 34 pays. Ainsi l'accroissement de la taille des pays influe sur les flux commerciaux, résultat compatible avec les résultats attendus des modèles de gravité.

- A l'instar des coefficients des PIB, les coefficients attribués **pour les PIB par habitant** des pays exportateurs et importateurs pour les deux types de flux sont positifs et significatifs. Le PIB par habitant du pays exportateur dans les deux cas a un impact légèrement plus élevé que celui du pays importateur sur longue période. Ainsi l'offre des pays semble jouer une importance plus grande que la demande dans l'intensité des flux commerciaux de 1985 à 2005.

- **La variable mesurant l'écart de développement** est significative sur longue période et après 1998. Son coefficient positif est faible, montrant ainsi que les écarts de développement entre les pays ont peu d'impact. Le commerce interindustriel entre les pays semble être, faiblement, prépondérant.

**Tableau 2 : Estimation du biais régional ASEAN+3 et ASEAN+3 pour les flux d'exportations et d'importations**

Variables	Exportations			Importations		
	1985-05	1985-97	1998-05	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	0,94*** (172,22)	0,87*** (123,62)	0,91*** (110,74)	0,89*** (164,28)	0,92*** (127,58)	0,98*** (118,55)
Pibj	0,88*** (161,76)	0,94*** (133,58)	0,99*** (119,57)	0,96*** (177,9)	0,87*** (121,11)	0,91*** (110,45)
Pibpci	1,03*** (102,7)8	0,94*** (75,4)	0,88*** (54,48)	0,92*** (92,91)	1,05*** (81,83)	1,00*** (62,43)
Pibpcj	0,85*** (84,59)	0,95*** (75,74)	0,89*** (55,21)	0,93*** (93,58)	0,87*** (67,7)	0,83*** (51,44)
Dpibpc	0,01* (1,83)	-0,002 (-0,24)	0,04*** (3,72)	0,02** (2,4)	0,004 (0,48)	0,02** (1,96)
Distwces	-0,71*** (-35,09)	-0,61*** (-23,71)	-0,68*** (-22,09)	-0,64*** (-32,10)	-0,68*** (-25,72)	-0,76*** (-24,53)
Remi	-0,84*** (-38,36)	-0,58*** (-20,54)	-0,27*** (-8,12)	-0,46*** (-21,29)	-0,79*** (-27,53)	-0,92*** (-27,75)
Remj	-0,50*** (-22,89)	-0,73*** (-26,04)	-0,74*** (-22,20)	-0,73*** (-33,97)	-0,62*** (-21,57)	-0,31*** (-9,29)
Adj	0,55*** (12,69)	0,59*** (10,54)	0,51*** (7,82)	0,57*** (13,3)	0,55*** (9,66)	0,53*** (8,17)
LangCom	0,45*** (10,09)	0,38*** (6,6)	0,35*** (5,17)	0,37*** (8,43)	0,50*** (8,48)	0,37*** (5,49)
LangEth	0,61*** (14,59)	0,59*** (11,09)	0,50*** (7,78)	0,55*** (13,39)	0,63*** (11,49)	0,59*** (9,24)
<i>Biais régional</i>						
A+5	<b>0,25***</b> (4,94)	<b>0,19***</b> (2,96)	<b>0,38***</b> (5,00)	<b>0,26***</b> (5,32)	<b>0,21***</b> (3,15)	<b>0,31***</b> (4,14)
A+3	<b>0,35***</b> (8,08)	<b>0,33***</b> (5,99)	<b>0,48***</b> (7,38)	<b>0,39***</b> (9,27)	<b>0,30***</b> (5,25)	<b>0,42***</b> (6,47)
UE	0,46*** (9,18)	0,44*** (6,77)	0,31*** (3,99)	0,38*** (7,73)	0,52*** (7,94)	0,37*** (4,89)
ALENA	0,29** (2,51)	0,28* (1,93)	0,59*** (3,39)	0,39*** (3,47)	0,22 (1,44)	0,42** (2,42)
Adjusted R <sup>2</sup>	0,83	0,82	0,84	0,83	0,82	0,84
F-Statistic	7185,4***	4258,9***	2817,68***	7353,88***	4091,8***	2851,8***
Multiplicateur de Lagrange	116064,1	58244,42	22563,76	111702,8	64356,41	22278,38

<b>Test Hausman</b>	1288,791	339,9284	243,535	346,0125	72,9459	209,5103
(ddl=7)						
<b>Observations</b>	23562	14586	8976	23562	14584	8976

\*\*\*, \*\*, \* représentent respectivement le niveau de significativité locale à 1%, 5% et 10%.

- **La variable distance** exerce un fort effet négatif sur le volume des échanges d'exportations ou d'importations entre les 34 pays. En d'autres termes, plus les pays sont éloignés entre eux, moins ils commercent. Ce résultat correspond aux résultats classiques de modèles de gravité. A titre d'exemple, pour la période 1985-2005, l'éloignement de 1% entre le pays i et j entraîne une baisse des exportations de 0,71%.

- On s'attend généralement à ce que les coefficients **des variables éloignement Remi et Remj** soient positifs, ce qui n'est pas le cas ici au moins sur les sous-périodes que ce soit pour les pays exportateurs ou importateurs. Ici les variables Remi et Remj jouent dans le sens d'une force répulsive (les coefficients sont tous significatifs au seuil de 1%). Bien que deux pays soient éloignés géographiquement des autres marchés, cette distance ne favorise pas nécessairement le commerce entre eux. Cela s'explique notamment par la nécessité d'acheter certains biens indispensables pour la consommation primaire de la population ou pour la production nationale.

- **La variable adjacence** influe positivement sur les échanges conformément aux résultats classiques des modèles de gravité. Il en va de même pour **la variable langue commune**. Son influence sur les flux d'importations diminue néanmoins après 1998. Il convient de noter que **la variable langue ethnique** a un coefficient plus important que celui de la variable langue commune. Il faut mettre en évidence ici le rôle positif des communautés ethniques dans les échanges commerciaux des 34 pays.

- L'analyse des **coefficients des regroupements régionaux** permet de montrer une spécificité nord-américaine dans les échanges internationaux. En effet, *les coefficients de la variable ALENA* sont significatifs et positifs. L'impact de cet accord dans la direction des flux commerciaux pour les pays membres est plus élevé et significatif depuis 1998. L'accord de libre-échange ayant été signé en 1994, il est normal que ses effets se fassent plus sentir sur la période récente. *Le coefficient de la variable UE* est, lui aussi, positif et significatif mais son coefficient diminue sur la dernière période pour les deux flux. Les échanges croissants avec les autres pays européens non encore membres (nouvelle vague d'élargissement aux Pays d'Europe Centrale et Orientale en 2004) font diminuer l'importance de l'impact du regroupement UE à 13 sur les flux commerciaux. Les importations entre deux pays de l'Union Européenne après 1998 sont 48% plus importantes que ce qu'elles devraient être, une fois les autres variables contrôlées.

Pour *les regroupements est-asiatiques l'ASEAN+5 et l'ASEAN+3*, deux principaux constats peuvent être faits. Tout d'abord, les coefficients des deux variables sont positifs et significatifs pour les deux flux et sur toutes les périodes. En d'autres termes, cela signifie que les deux regroupements influent positivement sur l'orientation des flux commerciaux. Si les coefficients de ces variables sont comparés, il convient de souligner, dans un second temps, que ceux de l'ASEAN+3 sont légèrement plus élevés pour les deux modalités. Par exemple, le fait d'appartenir à l'ASEAN+3 influe plus sur le sens des exportations que le fait d'appartenir à l'ASEAN+5. Deux pays appartenant au périmètre ASEAN+3 exportent, de 1985 à 2005, 42%  $((\exp(0,35)-1)*100)$  de plus que ce qu'ils devraient selon les prévisions du modèle, contre 28,4%  $((\exp(0,25)-1)*100)$  pour deux pays appartenant au périmètre ASEAN+5. Il convient de noter que les coefficients des variables ASEAN+3 et ASEAN+5 diminuent sur la période 1985-1997, pour augmenter après 1998, **la crise de 1997 semblant avoir impulsé un renforcement des liens commerciaux dans ces périmètres.**

Ces estimations permettent de montrer que l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des périmètres de régionalisation et que l'influence de l'ASEAN+3 sur l'orientation des flux commerciaux en Asie

Orientale apparaît comme plus importante que celle exercée par l'ASEAN+5. Elles confirment surtout la pertinence des outils quantitatifs de l'EI pour évaluer un processus de régionalisation.

Ce résultat combiné aux précédents permet de boucler le test sur le cas asiatique en le qualifiant d'intégration économique régionale incomplète en profondeur. Incomplète car le régionalisme touche centralement le domaine monétaire et financier, alors que la régionalisation concerne principalement les flux commerciaux. En profondeur, parce que les mesures prises dans le cadre de l'institutionnalisation des relations interétatiques débouchent sur une harmonisation des pratiques à l'intérieur des Etats-nations.

### **Propos conclusif**

Les arguments développés ont permis de progresser dans l'établissement d'une compatibilité effective entre certaines méthodes quantitatives de l'économie internationale et des concepts issus de l'EPI. Si l'option retenue ici a été de tester les apports d'une approche combinée du fait régional par l'étude du cas asiatique, les résultats obtenus montrent bien que les méthodes quantitatives sont aisément transposables à tout ensemble régional dont le commerce intra-zone est suffisamment développé (le modèle de gravité perd de sa pertinence lorsque ce commerce est faible –des travaux menés sur des régions africaines montrent des résultats aberrants-, mais aucune étude n'a été menée sur l'estimation d'un seuil de pertinence). Les concepts de l'EPI permettent également d'appréhender toute forme de coopération interétatique et par conséquent toute coopération régionale. Certaines incidences dans le texte ont suggéré la pertinence d'une relecture du processus européen sur la base de cette approche combinée, en particulier le cadre théorique de l'EPI. La régionalisation du commerce intra-européen a en effet déjà fait l'objet de modèle gravitaire (Josselin et Nicot, 2003, notamment). Quant à l'impact des crises sur les processus régionaux, l'Union européenne le confirme amplement, elle qui met en place un fonds monétaire européen et discute de l'opportunité de créer des euro-bonds pour faire face à la crise grecque. Cette réaction renforce la pertinence de l'échelon régional comme celui d'une réponse adaptée face aux moments de crise.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- Adams C., (2008), "Emerging East Asian Banking Systems Ten years after the 1997/98 Crisis", *Working Papers Series on regional economic integration*, n°16, Asian Development Bank.
- Aglietta M. et Landry Y., (2007), *La Chine vers la superpuissance*, Economica, Paris.
- AFMM (ASEAN+3 FINANCE MINISTERS MEETING), (2006), *Progress Report of the Asian Bond Markets Initiative (ABMI)*, November, disponible sur le site Asian Bonds on line, [http://asianbondsonline.adb.org/documents/Progress\\_Report\\_ABMI\\_Nov2006.pdf](http://asianbondsonline.adb.org/documents/Progress_Report_ABMI_Nov2006.pdf)
- Allegret J.P. et Essaadi E., (2011), "Business cycles synchronization in East Asian economy : Evidences from time-varying coherence study", *Economic Modelling*, vol 28, pp. 351-365.
- Anderson J. [1979] A theoretical foundation of the gravity model, *American Economic Review*, vol 69, n°1.
- Anderson J. and Van Wincoop E., (2003), "Gravity with Gravitas: a Solution to the Border Puzzle", *American Economic Review*, vol. 93, n° 1.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB), (2009), "Regional Surveillance for Economic Stability", *Asian Economic Monitor*, mars.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB), (2010a), *Institutions for Regional Integration. Toward an Asian Economic Community*.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB), (2010b), "Exchange Rate Cooperation: Is East Asia Ready?", *Asian Economic Monitor*, décembre.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB), (2011), *Asian Economic Monitor*, December.
- Athukorala P.C., (2008), "China's integration into global production networks and its implications for export-led growth strategy in other countries in the region", *Working Paper*, n° 2008/04, The Australian National University.

- Aubin C., (2002), "Biens publics et régionalisation", *The European Union Review*, vol.10 N°1, pp 57-74.
- Axelrod R. et Keohane R.O., (1985), "Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions", *World Politics*, n°38.
- Baldwin R.E. et Taglioni D., (2006), "Gravity for dummies and dummies for gravity equations", *Discussion Paper*, n°5850, Centre for Economic Policy Research.
- Beeson M., (2003), "ASEAN plus three and the rise of Reactionary Regionalism", *Contemporary South East Asia*, vol.25, n°2, august.
- Beffa J.L., (2005), *Pour une nouvelle politique industrielle*, la Documentation française, 58p.
- Benaroya F., (2002), « Organisations régionales et gouvernance mondiale », dans Jacquet P. *et al.* (Dir.) *Gouvernance Mondiale*, rapport du CAE, pp. 431-448.
- Bergstrand J., (1989) "The Generalized Gravity Equation, Monopolistic Competition, and the Factor-Proportions Theory in International Trade", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 71, n°1, pp. 143-153.
- Boidin B. & Zuindeau B., (2006), « Socio-économie de l'environnement et développement durable : état des lieux et perspectives », *Mondes en développement*, n° 135, pp . 7-37.
- Boisseau du Rocher S., (1998), *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-est*, Edition L'Harmattan, Paris.
- Bouissou J., (2007), « Le Japon, 1997-2007 : de la crise au rebond », dans Boisseau du Rocher (dir.) *Dix ans après la crise*, Les Etudes de la Documentation Française, Editions 2007-2008, Paris.
- Boulanger E. (2006), « A la conquête de la Chine, la nouvelle expansion des réseaux de production des kereitsu », dans Deblock C. et Regnault H. (dir.) *Nord-Sud : la reconnexion périphérique*, Editions Athéna, Montréal.
- Boulanger E., (2006), « Le Japon et l'Appel de l'Asie », *Cahiers de Recherche du CEIM*, n°06-05, mars.
- Bresling S., (2008), "Towards a Sino-centric regional order? Empowering China and constructing regional order(s)", in Dent C. (Ed.) *China, Japan and Regional Leadership in East Asia*, Edward Elgar Editions.
- Chavagneux C., (2010), *L'économie politique internationale*, col. Repère, La Découverte, 126 p.
- Chey H-K., (2009), "The Changing Political Dynamics of East Asian Financial Cooperation: The Chiang Mai Initiative", *Asian Survey*, vol. 49, n°3, mai-juin, pp. 450-467.
- Cook L. & Sachs J. [2002] « Les biens collectifs régionaux dans le cadre de l'assistance internationale », dans Kaul I., Grunderger I. et Stern M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press.
- Crockett A., (1997), "Why is Financial Stability a Goal of Public Policy?", *Economic Review*, Fourth Quarter.
- De Vienne M-S., (2004), « Japon-Chine : Conflit ou partenariat ? », *AGIR*, Société Stratégie, mars, n°17.
- Deardorff A.V., (1998), "Determinants of Bilateral Trade: Does Gravity Work in a neoclassical world?", in Frankel J.A. (dir.) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University of Chicago Press.
- Egger P. & Pfaffermayr M., (2003), "The Proper panel econometric specification of the gravity equation: A three-way model with bilateral interaction effects", *Empirical Economics*, vol 28.
- Ehrmann M., Gambacorta L., Martinez-Pagès J., Sevestre P. and Worms A., (2001), "Financial Systems and the Role of Banks in Monetary Policy Transmission in the Euro Area", *European Central Bank Working Paper Series*, n°105, December.
- Eichengreen B. et Irwin D.A., (1998), "The Role of History in Bilateral Trade Flows", in Frankel J.A. (Ed.) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- Feenstra R.C., Markusen J.R., Rose A.K., (2001), "Using the gravity equation to differentiate among alternative theories of trade", *Revue Canadienne d'Economie*, vol 34, n°2, mai.
- Figuière C. et Guilhot L., (2007), « Vers une typologie des processus régionaux : le cas de l'Asie Orientale », *Revue Tiers Monde*, n°192, octobre-novembre, pp. 897-917.
- Figuière C. et Guilhot L. [2008] « La Chine, prochain leader économique de l'Asie Orientale », *Région et Développement*, n°28.

- Figuière C. et Guilhot L., (2011), « La Chine : avenir du découplage asiatique ? », dans Diemer A. et Dozolme S. (dir.). *Les enseignements de la crise des Subprimes*, Editions C. Juglar.
- Flouzat D., (2005), « Embellie ou « renaissance » de l'économie japonaises ? », *Sociétal*, n°50, 4<sup>ème</sup> trimestre.
- Fontagné L. & Zignago S., (2007), "A re-evaluation of the impact of regional agreements on trade patterns", *Economie Internationale*, n°109, août.
- Frankel J.A. [1998] *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- Frankel J.A. & Wei S-J., (1998, Regionalization of World Trade and Currencies, in Frankel J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- Gabas J.-J. et Hugon P. [2001] Les biens publics mondiaux et la coopération internationale, *L'Économie politique*, no 12, p. 19-31.
- Gaulier G, Jean S. and Unal-Kensenci D., (2004), Regionalism and the Regionalisation of International Trade, *Working Papers*, CEPII, novembre.
- Gilpin R., (2001), *Global Political Economy. Understanding the international economic order*, Princeton University Press, 416 p.
- Guilhot L., (2008), *L'intégration économique régionale de l'ASEAN+3. La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional*, Thèse, UPMF, Grenoble, disponible sur <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00348467/en/>.
- Guilhot L., (2009), « L'impact de la crise de 1997 sur l'ASEAN+3 : les apports d'une approche en EPI », *Mondes en Développement*, n°147, 3<sup>ème</sup> trimestre.
- Guilhot L., (2010), Assessing the impact of the main East-Asian free trade agreements using a gravity model. First results, *Economics Bulletin*, vol. 30, Issue 1.
- Helliwell J.F., (1998), *How much do National Borders Matter?*, The Brookings Institution.
- Helpman E., (1987), Imperfect Competition and International Trade: Evidence from Fourteen Industrial Countries, *Journal of the Japanese and International Economies*, n°1.
- Helpman E. & Krugman P., (1985), *Market Structure and Foreign Trade*, MIT Press, Massachusetts.
- Henning C. R., (2009), The future of the Chiang Mai Initiative: An Asian Monetary Fund?, *Policy Brief*, Peterson Institute for International Economics, number PB09-5, February.
- Hugon P., (2001), « Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale », *Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement*, Ministère des Affaires Etrangères.
- Jetin B., (2009), « L'intégration monétaire asiatique : dollarisation, monnaie commune ou simple coopération monétaire ? », *Revue Tiers Monde*, n 199, pp. 591-610.
- Josselin D. et Nicot B., (2003), « Un modèle gravitaire géoéconomique des échanges commerciaux entre les pays de l'U.E., les PECO et les PTM », article 237, *Cybergeo*.
- Kawai M., (2004), "Regional Financial Stability as a Regional Public Good", *Tokyo Forum on the Operational Dimensions of Supplying Regional Public Goods through Regional Development Assistance*, October.
- Kébabdjian G., (1994), *L'Economie mondiale, Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Editions Seuil.
- Kébabdjian G., (2006), « De l'économie internationale à l'économie politique internationale », introduction de Berthaud et Kébabdjian (Dir.) *La question politique en économie internationale*, Collections Recherche, la Découverte.
- Kehoane R.O. (1984), "After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy", Princeton UP.
- Kindleberger C.P., (1986), International Public Goods without International Government, *American Economic Review*, vol 76, n°1.
- Krasner S.D., (1983), *International Regimes*, Ithaca, Cornell, UP.
- Leamer E., (1974), The Commodity Composition of International Trade in Manufactures: An Empirical Analysis, *Oxford Economic Papers*, vol 26, n°3, November, pp. 350-374.
- Matyas L., (1997), "Econometric Specification of the Gravity Model", *The World Economy*, vol 20, n°3.
- Nicolas F., (2006), « Intégration économique en Asie de l'Est : les progrès limités de l'approche institutionnelle », dans Boisseau du Rocher S. et Godement F. (dir.) *Asie entre pragmatisme et attentisme*, Les Etudes de la Documentation française, édition 2006-2007.



- Nicolas F., (2007), « La montée en puissance de la Chine et l'intégration économique en Asie », *Hérodote*, vol 2, n°125.
- Nye J., (1990), *Bound to lead: the changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 336 p.
- Ocampo R., (2002), "The Role of Regional Institutions", in Debek O., Flassbeck H., Heymann D., Jenkins P. Lipschitz L., Ocampo J.A, Park Y.C, Vincze J. White W. et Wyplosz C. (Eds.) *A regional approach to financial crisis prevention-Lessons from Europe and initiatives in Asia, Latin America and Africa*, FONDAD Publication.
- Ogawa E. & Kawasaki K., (2006), "Adopting a common currency basket arrangement into the "ASEAN+three"", *RIETI Discussion Papers Series* 06-E-026.
- Ogawa E. & Shimizu J., (2011), Asian Monetary Unit and Monetary cooperation in Asia, *ADB Working Papers*, n°275, April.
- Plummer M. G., (2010), "Regional Monitoring of Capital Flows and Coordination of Financial Regulation: Stakes and Options for Asia", *ADB Working Papers Series*, n° 201.
- Plummer M. G. & Wignaraja G., (2006), "The post-crisis sequencing of economic integration in Asia: Trade as a complement to a monetary future", *Economie internationale*, n° 107, pp. 59-85.
- Pöyhönen P., (1963), "A tentative Model for the Volume of Trade between Countries", *Weltwirtschaftliches Archiv*, vol 90.
- Pozzar M-H., (2011), « Le soft power chinois en Asie du Sud Est: l'exemple de la Thaïlande », *Monde Chinois, nouvelle Asie*, no.25, printemps.
- Pusterla F., (2006), "Regional Integration Agreements: Impact, Geography and Efficiency", *Third CEPII-IDB Conference, The New Regionalism: Progress, Setbacks and Challenges*, Washington, Février.
- Rana P.B., (2007), "Economic integration and synchronization of business cycles in East Asia", *Journal of Asian Economics*, n°18.
- Rigg R. & Schou-Zibell L., (2009), "The Financial Crisis and Money Markets in Emerging Asia", *Working Papers Series on regional economic integration*, n°38, Asian Development Bank, November.
- Sachwald F., (2007), « La Chine, Puissance technologique émergente », *Les Etudes de l'IFRI*, juin.
- Schmiedel F., (1998), *L'orientation géographique des échanges commerciaux de la Chine*, Thèse de Sciences Economiques, Université d'Auvergne.
- Stein A., (1983), "Coordination and Collaboration. Regimes in an Anarchic World", in Krasner S. (Ed.) *International Regimes*, Ithaca: Cornell University.
- Stiglitz J., (1999), "Knowledge as a Global Public Good", in Kaul I. et al. (Eds.) *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, United Nations Development Program, Oxford University Press, pp.b308-325.
- Sussangkarn C., (2010), "The Chiang Mai Initiative Multilateralization: Origin, Development and Outlook", *ADB Working Papers Series*, n° 230.
- Tayebi S.K. & Hortamani A., (2007), "The Impact of Trade Integration on FDI Flows : Evidence from the EU and ASEAN+3", in Kim J-K and Ruffini P-B. (Eds.) *Corporate Strategies in the Age of Regional Integration*, Edward Elgar.
- Teo Chu Cheow E., (2004), La Chine, *soft power régional*, *Politique étrangère*.
- Tinbergen J., (1962), *Shaping the world economy. Suggestions for an international policy*, Twentieth Century Fund, New York.
- Winkler A., (2010), "The Financial Crisis: a Wake-up Call for Strengthening Regional Monitoring of Financial Markets and Regional Coordination of Financial Sector Policies?", *ADB Working Papers Series*, n° 199, 52 p.
- Wyplosz C., (2002), « L'instabilité financière internationale », in Kaul I., Grunderger I. et Stern M. (dir.) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press, [1999] pour la version en langue anglaise.
- Yuan W.J & Murphy M., (2010), "Regional monetary Cooperation in East Asia. Should the United States be Concerned?", *Center for Strategic & International Studies*, November.